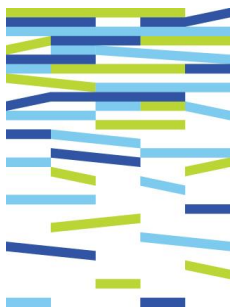




Communiqué de presse
Béthune, le 18 février 2019



Voies navigables de France annonce la réouverture de la navigation sur le canal du Midi le 17 mars 2019

Grâce à une mobilisation exceptionnelle des équipes de Voies navigables de France (VNF) en région Sud-Ouest et des entreprises locales, la navigation sera rouverte sur le canal du Midi à compter du 17 mars 2019. VNF a réalisé, à cet effet, un effort budgétaire exceptionnel de 4 millions d'euros.,

Inscrit par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial, le canal du Midi a été fortement impacté par les inondations dues aux crues ayant eu lieu en octobre dernier dans le département de l'Aude. Les intempéries avaient provoqué des dégâts importants, notamment sur les ouvrages et les berges. Afin de maintenir l'attrait touristique du canal au bénéfice de tous les acteurs de la région, des travaux urgents ont été réalisés, dans les délais fixés.

Ouvrir la saison touristique dans les meilleures conditions

Le secteur situé entre Carcassonne et Marseillette, ainsi que sur le canal de la Robine, ont été les zones les plus impactées par les inondations et ont nécessité divers travaux : reconstruction des digues, consolidation des zones de glissements de terrains, mise en sécurité, réhabilitation des ouvrages (dont certains sont classés monuments historiques), réhabilitation des chemins de halage avec enlèvements des arbres arrachés...

Grâce à cette mobilisation exceptionnelle, cinq mois seulement après le passage de la crue, la navigation sera rouverte sur le canal du Midi à compter du 17 mars 2019.

Le canal du Midi, une destination emblématique du tourisme fluvial français

Le canal du Midi, construit au XVII^{ème} siècle par Pierre-Paul Riquet, ouvre la liaison entre les 2 mers : océan Atlantique et mer Méditerranée.

Géré par Voies navigables de France, le canal du Midi a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité en 1996 et classé au titre des Sites français par le ministère de l'Environnement en 1997.

Destination phare en matière de tourisme fluvial, il attire une clientèle internationale (70%). Avec près de 10 000 passages de bateaux par an et 1 million de personnes par an (bateaux de location, bateaux promenade, péniches-hôtels...), **le canal du Midi réalise, à lui seul, 30% du trafic touristique fluvial français et au cœur du développement économique de la région Occitanie.**

Le tourisme fluvial, c'est aussi la fréquentation sur les abords de la voie d'eau pour des usages sportifs ou ludiques en plein développement : plus d'un million de personnes, promeneurs, cyclistes, joggers, ... fréquentent les berges du canal du Midi et profitent de son environnement.

Le canal a généré plus de 40 M€ de retombées économiques sur les territoires en 2017.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction de la Communication
Claire Dupont
T. 06.82.68.36.58
claire.dupont@vnf.fr

Agence Manifeste
Michel Salion
T. 01.55.34.99.80
M. 06.22.96.53.41
michel.salion@manifeste.fr